



Commune  
**D'ALLIGNY-EN-MORVAN**  
58230 ALLIGNY-EN-MORVAN  
Tél : 03.86.76.13.50  
alligny.morvan@wanadoo.fr  
www.alligny-en-morvan.fr

## COMPTE RENDU

### DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 28 mars 2023

**Président** : GROSCHÉ Marie-Christine

**Secrétaire de séance** : PIN Christine

**Présents** : GROSCHÉ MC (Maire) - MACHIN J-M (1<sup>er</sup> Adjoint) – MÔME Christian (2<sup>ème</sup> Adjoint) –

DUCREUX N (3<sup>ème</sup> Adjoint) –BOURGEAC J - BRANLARD D - GÉRARD D - GERVAIS G – GROSCHÉ JL -

GUENOT G - PRIMARD E – PIN C

**Absents** : CHARLOT F –CHAMBERLAND P

#### Le Conseil Municipal après en avoir débattu :

- Approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2022 :

	Dépenses	Recettes
<b>CA Commune</b>		
Fonctionnement	551 467,23 €	671 956,91 €
Investissement	623 210,26 €	369 544,35 €
<b>CA Assainissement</b>		
Fonctionnement	21 943,65 €	13 229,74 €
Investissement	2 403,82 €	12 639,61 €
<b>CA Gîte</b>		
Fonctionnement	23 509,21 €	23 792,99 €
Investissement	0 €	0 €
<b>CA CCAS</b>		
Fonctionnement	3 307,75 €	3 540,49 €

- Approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2022,
- Vote les taxes directes locales 2023 en tenant compte de la suppression de la taxe d'habitation qui est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Afin de ne pas augmenter les impositions des contribuables, le taux de référence est conservé et les autres taux inchangés soit :

- Taxe foncière Bâti :	27,18
- Taxe Foncière Non Bâti :	23,67
- Taxe d'habitation :	9,63
- CFE :	14,74

- Vote les subventions réglées à l'article 6574 pour un montant de 7 915 €,
- Approuve les programmes de travaux 2023,

- Vote les Budgets Primitifs annexes et principal 2023 :

	Dépenses	Recettes
<b>BP Commune</b>		
Fonctionnement	1 158 554,36 €	1 158 554,36 €
Investissement	918 294,52€	918 294,52€
<b>BP Assainissement</b>		
Fonctionnement	23 218,78 €	23 218,78 €
Investissement	11 693,57 €	40 348,57 €
<b>BP Gîte</b>		
Fonctionnement	38 864,00 €	39 563,86 €
Investissement	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>BP CCAS</b>		
Fonctionnement	4 600,00 €	4 600,00 €

- Approuve la signature d'une convention d'adhésion au SIEEEN concernant le Conseil en énergie,
- Approuve la signature du nouveau pacte financier avec la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs qui fusionne les deux enveloppes existantes en une seule en maintenant le même montant total,
- Décide de surseoir à l'augmentation du prix de la cantine scolaire jusqu'au terme de l'application du tarif social à 1€,
- Désigne Jean-Luc GROSCHE comme référent auprès de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs concernant les chemins de randonnée,
- Fixe le tarif d'utilisation de l'espace de coworking comme suit :
  - 3€ de l'heure
  - 8€ la demi-journée
  - 15€ la journée
  - 40€ la semaine
  - 125€ le mois

Le 30 mars 2023

Le Maire,



Marie-Christine GROSCHE